

Nb de conseillers en exercice	9
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	9

COMMUNE DE PRUNIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°2 du 5 mars 2026
Délibération n°9 de la séance (2026-018)

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Michel de RANCOURT, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER

Étaient absents ou représentés :

Secrétaire de séance : Michel de RANCOURT

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 février 2026

Objet : Attribution d'une subvention à Madame Lucienne DURAND dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat- Renouvellement urbain (OPAH-RU)

Vu la convention de délégation de compétence politique du logement cadre de vie en date du 31 janvier 2025,

Vu la convention d'OPAH-RU en date du 25 février 2025 ;

Vu la délibération n°2025-01 en date du 29 janvier 2025 relative à la délégation d'une partie de la compétence « politique du logement et cadre de vie » à la Communauté de communes de Serre-Ponçon ;

Vu la demande déposée par Mme DURAND Lucienne, propriétaire du bien sis 2 route de Saint-Eyrié, sollicitant une aide communale au titre de l'OPAH-RU ;

Considérant que la réalisation du projet nécessitait une autorisation d'urbanisme préalable ;

Vu l'arrêté de non-opposition à une déclaration préalable du 23 février 2026 ;

Considérant que le projet de travaux présenté par le demandeur répond aux critères d'éligibilité définis par les dispositifs de l'Anah et les conventions susvisées ;

Considérant que ces travaux participent à la réhabilitation du patrimoine bâti, à l'amélioration énergétique et à la revitalisation de la commune ;

Sous réserve de l'attribution des aides complémentaires sollicitées par le pétitionnaire auprès de l'ANAH et de la Région Sud PACA ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

9 voix Pour

0 abstention

0 voix Contre

1- APPROUVE l'attribution d'une subvention communale d'un montant de 500,00 € (cinq cent euros) à Madame DURAND Lucienne, propriétaire du logement situé 2 route de Saint-Eyrié, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), pour la réalisation des travaux suivants : installation d'une plateforme élévatrice, au titre de l'aide « adaptation du logement – Ma Prime Adapt » ;

2- PRECISE que le versement de la subvention interviendra :

- Après la notification de versement de l'ANAH
- Après achèvement des travaux,
- Sur présentation des factures acquittées,
- Et après constat de conformité par l'opérateur de l'OPAH-RU

Toute modification du programme initial devra faire l'objet d'un accord préalable de la commune.

Le versement sera effectué dans la limite des crédits budgétaires inscrits à cet effet.

3- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération, et le charge d'assurer le suivi administratif et financier du dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Prunières, le 9 mars 2026

Le Secrétaire de séance
Michel de RANCOURT

Le Maire
Jean-Luc VERRIER

